

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VALLEES DE L'ORNE ET DE
L'ODON**

**2 rue d'Yverdon
14210 EVRECY**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 mai 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept mai à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, se sont réunis, à la salle des fêtes de LAIZE-CLINCHAMPS, sur convocation qui leur a été dûment adressée par Bernard ENAULT, Président de la Communauté de Communes, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 11 mai 2017

Date d'affichage : 11 mai 2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Evelyne ROYNEL est désignée pour remplir cette fonction.

Étaient présents les conseillers communautaires titulaires suivants :

Marc BOILAY, Bruno LEGRIX, Evelyne ROYNEL, Franck ROBILLARD, Bernard ENAULT, Gérard DEREL, Maryan SENK, Henri LOUVARD, Gilles DUMESNIL, Philippe BOUCHARD, Patrick DENOYELLE, Hubert PICARD, Dominique ROSE, Gilbert DUVAL, Martial DESFLACHES, Laurent PAGNY, Didier BERTHELOT, Colette LEGOUPIL, Martine PIERSIELA, Jean-Louis MALAQUIN, Jean-Pierre GLINEL, Valérie LEMAITRE, Michel BANNIER et Mireille BEUVE.

Étaient absents excusés :

Jean-Louis LECHEVALIER, Georges LAIGNEL, Véronique COLLET, Henri GIRARD, Catherine LEMAITRE, Catherine BIDEL, Rémy GUILLEUX, Chislaine GIGAN et Christian LEREVEREND.

Étaient absents :

Alain GOBE, Laurent JACQUIN, Yannick LE GUIRIEC, Romain MASSU et Christophe BRAUD.

Étaient présents les conseillers communautaires suppléants suivants :

Jacky REGNAULT, Christian BENARD, Arnaud GUERIN et Maurice PHILIPPE.

Pouvoirs :

Henri GIRARD à Evelyne ROYNEL, Catherine LEMAITRE à Franck ROBILLARD, Catherine BIDEL à Gérard DEREL, Chislaine GIGAN à Martial DESFLACHES, Christian LEREVEREND à Colette LEGOUPIL.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 28

Nombre de pouvoir : 5

Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTE : 33

CALIA CONSEIL

Monsieur PIERRARD, du bureau d'études Calia Conseil a présenté aux conseillers communautaires « les enjeux budgétaires et des compétences » dans le cadre des travaux à mener en 2017 pour finaliser la fusion des communautés de communes Evrecy Orne Odon et Vallée de l'Orne et de l'Odon.

CAEN NORMANDIE METROPOLE

Madame DUPRIE, du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole a présenté au conseil communautaire la stratégie et le programme d'actions de la communauté de communes dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « territoires en transition énergétique ».

DELIBERATION N°2017/096 – CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET.

Le Président rappelle que conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur la création d’un poste d’adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017.

Le conseil, entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré à l’unanimité,

AUTORISE la création d’un poste d’adjoint administratif à temps complet.

DELIBERATION N°2017/097 – CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET.

Le Président rappelle que conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur la création d’un poste d’adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2017.

Le conseil, entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré à l’unanimité :

AUTORISE la création d’un poste d’adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet.

DELIBERATION N°2017/098 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE L’AGENT CHARGE DE L’ENTRETIEN DU GYMNASE COMMUNAUTAIRE POUR 3/35EME.

Vu la délibération du 16 janvier 2017 portant création de l’ensemble des postes nécessaires suite à la fusion des communautés de communes Evrecy Orne Odon et Vallée de l’Orne,

Vu le poste d’adjoint technique de 3/35^{ème}

Vu la nécessité de reconduire le contrat de l’agent arrivant à son terme le 31 mai 2017, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le renouvellement de ce contrat pour une durée de 12 mois à compter du 01 juin 2017 et d’autoriser son Président à signer le contrat correspondant.

Le conseil, entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré à l’unanimité :

APPROUVE le renouvellement de ce contrat pour une durée d’un an

AUTORISE le Président à signer le contrat correspondant

DELIBERATION N°2017/099 – DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR LE BUDGET PRINCIPAL.

Le Président fait savoir qu'il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires au budget primitif du budget principal.

Ces crédits concernent la reprise des avances versées dans le cadre de l'exécution des marchés publics.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur l'ouverture de crédits sur les comptes suivants :

- En dépenses d'investissement au compte 2313-041 « immobilisations en cours-constructions » pour les opérations suivantes :
 - o Opération 124 pour la somme de 60 740 €
 - o Opération 125 pour la somme de 21 900 €

- En recettes d'investissement au compte 238-041 « immobilisations en cours-avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles » pour les opérations suivantes :
 - o Opération 124 pour la somme de 60 740 €
 - o Opération 125 pour la somme de 21 900 €

Le conseil, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative proposée

AUTORISE l'inscription des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus

DELIBERATION N°2017/100 – AVENANT AU CONTRAT PASSE AVEC LE BUREAU D'ETUDES VEA.

Le président rappelle le marché avec le bureau d'études VEA (Villes En Atelier) pour la réalisation d'une charte d'urbanisme.

L'acte d'engagement signé le 10 mars 2016 prévoyait la réalisation de la charte d'urbanisme dans le délai de 12 mois, il est nécessaire de passer un avenant avec VEA pour prolonger la réalisation de la mission jusqu'au 30 septembre 2017.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer pour autoriser de Président à signer l'avenant correspondant.

Le conseil, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant proposé

AUTORISE le Président à signer cet avenant

DELIBERATION N°2017/101 – CREATION D'UNE REGIE POUR LA VENTE DE SACS BIODEGRADABLES.

Le président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de préciser la délibération n°2017/060 portant création d'une régie pour la vente des sacs biodégradables auprès du service déchets ménagers.

Cette régie concernera 19 communes de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon. Elle sera située à Evrecy ou siège de la communauté de communes et fonctionnera à compter du 01 janvier 2017.

Les communes concernées sont :

- Amayé-sur-Orne
- Avenay
- Baron-sur-Odon
- Bougy
- La Caine
- Esquay-Notre-Dame
- Evrecy
- Feuguerolles-Bully
- Fontaine-Etoupefour
- Gavrus
- Grainville-sur-Odon
- Maizet
- Maltot
- Mondrainville
- Montigny
- Préaux-bocage
- Sainte-Honorine-du-Fay
- Vacognes-Neuilly
- Vieux

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le président à prendre les arrêtés nécessaires à la création de la régie et des sous régies susvisées

Le conseil, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la création de la régie proposée

AUTORISE le Président à signer les arrêtés de création de cette régie et des sous régies auprès de chaque commune mentionnée ci-dessus.

DELIBERATION N°2017/102 – CREATION D'UNE REGIE POUR LA VENTE DE COMPOSTEURS.

Le président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de préciser la délibération n°2017/063 portant création d'une régie pour la vente de composteurs auprès du service déchets ménagers.

Elle sera située à Evrecy ou siège de la communauté de communes et fonctionnera à compter du 01 janvier 2017.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le président à prendre les arrêtés nécessaires à la création de la régie et si nécessaire des sous régies.

Le conseil, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la création de la régie proposée

AUTORISE le Président à signer les arrêtés de création de cette régie et si nécessaires des sous régies

DELIBERATION N°2017/103 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES.

Le Président informe le conseil communautaire que le Trésorier de la communauté de communes a demandé l'admission en non-valeur de 2 créances irrécouvrables.

Il s'agit d'une part d'une créance de 61.32 € dont le montant est inférieur aux seuils de poursuite et pour laquelle aucune action ne peut plus être menée et d'autre part d'une créance de 105.01 € pour laquelle les actions entreprises se sont révélées infructueuses.

Ces créances concernent des redevances pour la collecte et l'élimination des déchets ménagers.

Le conseil, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE l'admission en non-valeur des créances mentionnées ci-dessus

AUTORISE le Président à signer les pièces comptables se rapportant à ces admissions en non-valeur

DELIBERATION N°2017/104 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ORGANISME COORDONNATEUR OCAD3E.

Le Président rappelle qu'une collecte spécifique des DEEE est réalisée au sein des déchèteries de BARON SUR ODON et SAINTE HONORINE DU FAY. Ces déchets sont collectés via un organisme coordonnateur OCAD3E.

Aussi, suite à la fusion entre la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne et la Communauté de Communes Evrecy Orne Odon, il est nécessaire de signer une nouvelle convention entre OCAD3E et la nouvelle Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

En conséquence, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer cette dite convention.

Le conseil, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la convention proposée

AUTORISE le Président à signer cette convention avec l'organisme coordonnateur OCAD3E

DELIBERATION N°2017/105 – PRIX DE VENTE DES CARTES D'ACCES AUX DECHETERIES.

Au vu du nombre croissant de demande de renouvellement de cartes d'accès aux déchèteries, il est demandé au conseil communautaire de délibérer sur le tarif à appliquer pour la délivrance de nouvelles cartes d'accès en déchèteries après la remise de la première carte.

Il est proposé de fixer le tarif à 15 €

Le conseil, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le tarif proposé de 15€

DIT que les modalités définies ci-dessus sont dès à présent applicables et intégrées dans le règlement de service en vigueur.

DELIBERATION N°2017/106 – SIGNATURE DES ACTES D’ENGAGEMENT AVEC LE SDEC POUR L’EXTENSION DE LA ZA A EVRECY.

Le président rappelle le projet d’extension de la ZA communautaire à Evrecy. Dans le cadre de ces travaux, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur les solutions proposées par le SDEC Energie pour l’alimentation et la desserte intérieure de l’extension de la ZA.

1) Concernant l’extension électrique, il est précisé que la construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC Energie. La contribution de la communauté de communes s’élève à 3 997.81 €HT, correspondant au cout hors taxes des travaux s’élevant à 11 235.66 €HT, le solde étant couvert par le tarif d’utilisation du réseau public d’électricité par le SDEC Energie.

Le paiement aura lieu en 1 fois à la réception des travaux avec inscription de la contribution en section de fonctionnement – compte 605 du budget annexe « extension ZA à Evrecy »

2) Concernant la desserte intérieure de la zone, il est précisé que la construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC Energie. La contribution de la communauté de communes s’élève à 25 145.14 €HT, correspondant au cout hors taxes des travaux s’élevant à 70 669.25 €HT, le solde étant couvert par le tarif d’utilisation du réseau public d’électricité par le SDEC Energie.

Le paiement aura lieu en 1 fois à la réception des travaux avec inscription de la contribution en section de fonctionnement – compte 605 du budget annexe « extension ZA à Evrecy »

Il est demandé au conseil communautaire d’autoriser son président à signer les actes d’engagement correspondants à ces travaux.

Le conseil, entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré à l’unanimité :

APPROUVE les solutions techniques et financières proposées par le SDEC Energie

AUTORISE le président à signer les actes d’engagement correspondants aux modalités fixées ci-dessus.

DELIBERATION N°2017/107 – CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES TENTES ET BARNUMS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX COMMUNES DE SON TERRITOIRE.

Le Président rappelle au conseil communautaire que la communauté de communes a fait l’acquisition de plusieurs modules de tentes.

Ces tentes peuvent être mises à disposition des communes à titre gratuit pour des manifestations organisées sur leur territoire.

Afin d’organiser la mise à disposition de ces tentes, il a été établi une convention qui sera passé entre la communauté de communes et la commune bénéficiaire du prêt.

Le modèle de convention proposé est annexé à la présente délibération.

Le conseil, entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré à l’unanimité :

APPROUVE la convention proposée

AUTORISE le président à signer cette convention avec les communes qui seront bénéficiaires de la mise à disposition.

DELIBERATION N°2017/108 – CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES PODIUMS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX COMMUNES DE SON TERRITOIRE.

Le Président rappelle au conseil communautaire que la communauté de communes a fait l'acquisition de 20 podiums.

Ces podiums pourront être mis à disposition des communes à titre gratuit pour des manifestations organisées sur leur territoire.

Afin d'organiser la mise à disposition de ces tentes, il a été établi une convention qui sera passé entre la communauté de communes et la commune bénéficiaire du prêt.

Le modèle de convention proposé est annexé à la présente délibération.

Le conseil, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la convention proposée

AUTORISE le président à signer cette convention avec les communes qui seront bénéficiaires de la mise à disposition.

DELIBERATION N°2017/109 – INDEMNITES DE BUDGET ET DE CONSEIL AU TRESORIER DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions

Vu l'arrêté du 16 décembre relatif au versement par les communes et établissements publics locaux de l'indemnité de conseil aux comptables chargés des fonctions de receveur,

Vu la nomination de Madame Jannick Gaillard-Prete en tant que receveur de la communauté de communes au 1^{er} janvier 2017

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer pour accorder à Madame Jannick Gaillard-Prete l'indemnité de budget et de conseil au taux de 100 %

Le conseil, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le versement des indemnités de budget et de conseil au trésorier de la communauté de communes au taux de 100%.

DELIBERATION N°2017/110 – COTISATION DE L'ANNEE 2017 POUR L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE LA VALLEE DE L'ORNE POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION.

Le Président rappelle la délibération n°2017-031 du 16 janvier 2017 par laquelle la communauté de communes a décidé d'adhérer à l'association intercommunale de la Vallée de l'Orne pour l'emploi et l'insertion.

Dans cette même délibération, il avait été décidé de verser une cotisation de 30 000 € à cette association.

Par courrier en date du 25 avril 2017, suite à une décision de l'assemblée générale de l'association en date du 24 avril 2017, il est demandé le versement d'une cotisation de 34 067.60 €

En conséquence, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur cette modification du montant de la cotisation.

Le conseil, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE la modification de la cotisation demandée pour l'année 2017

AUTORISE le président à procéder au versement de cette cotisation pour la somme de 34 06.60 €

DELIBERATION N°2017/111 – CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE D'UN TERRAIN A L'ASSOCIATION « ODON COTE 112 ».

Le président rappelle au conseil communautaire que la communauté de communes a fait l'acquisition d'un terrain sur la commune de Fontaine Etoupefour.

Il s'agit d'un terrain situé à proximité du monument de la cote 112 d'une superficie de 12 243 m².

Ce terrain a été acquis d'une part pour mettre à disposition de l'association Odon Cote 112 une partie de ce terrain pour l'implantation de 112 arbres pour commémorer les batailles qui ont eu lieu sur le site et d'autre part pour permettre à la communauté de communes d'implanter, dans un premier temps, des informations touristiques à destination des personnes qui viennent visiter le site historique de la cote 112.

Aussi, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser son président à signer une convention avec l'association pour mettre à disposition de celle-ci une partie du terrain pour environ 5 000 m².

Le conseil, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la mise en place de cette convention

AUTORISE le président à signer la convention avec l'association bénéficiaire de cette mise à disposition.

DELIBERATION N°2017/112 – LOCAUX JEUNES : TARIFICATION DU MINI-CAMP ET MODALITES DE REGLEMENT DU SEJOUR.

Dans le cadre de l'organisation et de la gestion des activités des accueils de loisirs sans hébergement pour les jeunes de 12 à 17 ans, assurées par la Communauté de Communes, les locaux jeunes effectueront un mini camp à Port en Bessin, du 24 juillet au 28 juillet 2017.

Il est obligatoire de fixer la tarification de ce mini camp 2017.

Après établissement du programme par les jeunes et la directrice. Il est projeté pendant cette semaine que le groupe réalise deux animations nautiques. Un budget prévisionnel est établi. Il fixe ainsi les tarifs pour le mini camp:

Coût à la charge de la famille, par jeune, après déduction de la participation de la communauté de communes	QF1 : 40 €
	QF2 : 81 €
	QF3 : 121 €

Le régisseur, Sandra DEROUET encaissera les sommes versées par les familles pour ce séjour.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur :

- L'autorisation de demander aux familles le versement d'un acompte de réservation de 15 euros, avant le 30 juin 2017,
- L'autorisation de fixer une date limite de règlement du solde du mini camp, soit avant le 11 Juillet 2017, sous peine d'annulation d'inscription sans remboursement des frais de préinscription, soit selon les quotients familiaux, par jeune :

QF1 (inférieur à 620 €)	25 €(déduction faite de l'acompte de réservation)
QF 2 (de 621€à 1 520 €)	66 €(déduction faite de l'acompte de réservation)
QF 3 supérieur à 1 521 €	106 €(déduction faite de l'acompte de réservation)

- L'autorisation de percevoir les bons du Conseil Départemental, moyen de règlement pour certaines familles. Pour l'encaissement, un titre ordinaire sera émis par la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon à l'encontre du Conseil Départemental

Le conseil est informé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Le conseil, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les tarifications et les modalités mentionnées ci-dessus pour le mini-camp qui se déroulera au mois de juillet 2017

DELIBERATION N°2017/113 – LOCAUX JEUNES : FIXATION DE LA GRILLE DES REMUNERATIONS APPLICABLES DURANT LES MINI-CAMPS.

La Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon est organisatrice d'Accueils Collectifs de Mineurs, dans le cadre des Locaux Jeunes. Pour assurer l'encadrement et l'animation des locaux pendant la période des vacances scolaires, il est nécessaire de renforcer l'équipe d'animation et de procéder à des recrutements de personnel

Par délibération du 16 janvier 2017, le conseil communautaire a autorisé le président à recruter des agents saisonniers non titulaires ainsi que la grille de rémunération appliquée aux agents vacataires, (dans le cadre d'une mission d'animation auprès des locaux de jeunes en période de vacances scolaire).

Considérant que les locaux jeunes partent en mini camp, et que les animateurs sont responsables de la sécurité des jeunes même en dehors du temps de travail effectif,

Il est proposé au conseil d'adopter une grille de rémunération applicable durant les mini camps à toutes les catégories de vacataires susceptibles d'être recrutés dans le cadre d'une mission d'animation précise, ponctuelle et déterminée dans le temps.

La grille de rémunération proposée est la suivante :

	Rémunération en période de mini camp	Tâches
Animateur sans formation	Vacation: 40 €brut/jour	Exécution de tâches, participation aux activités encadrement, mise en sécurité
Stagiaire BAFA	Vacation: 45 €brut/jour	Apprentissage de l'encadrement, mise en sécurité, exécution de tâches

Titulaire BAFA	Vacation: 55 €brut/jour	Encadrement du groupe, mise en sécurité, participation aux activités, gestion des présences, Exécution de tâches avec adaptation
BAFD	Vacation: 55 €brut/jour	Gestion administrative des présences et des dossiers d'inscription, encadrement du groupe, mise en sécurité, exécution de tâches avec initiatives
BPJEP Catégorie B	Application de la grille indiciaire de la Fonction publique	Gestion administrative des locaux, encadrement du groupe, management d'équipe, mise en sécurité, création de programme, adaptabilité

Le conseil est informé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Le conseil, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les rémunérations proposées ci-dessus

AUTORISE leur application pendant les périodes de mini-camps

DELIBERATION N°2017/114 – CONSULTATION POUR RECRUTER UN BUREAU D'ETUDES POUR LA PRISE DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT.

Le président rappelle le souhait de la communauté de communes de prendre les compétences eau et assainissement.

La première étape de cette prise de compétence concerne la réalisation d'un état des lieux de ces compétences afin de connaître les syndicats existants et leur mode de fonctionnement. Ce travail a pu être réalisé par les vice-présidents en charge des commissions correspondantes.

Pour la réalisation de la 2^{ème} étape relative aux modalités juridiques, administratives et comptables de la mise en œuvre des 2 compétences, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le lancement d'une consultation pour recruter un bureau d'études qui sera chargé de faire une étude sur ces prises de compétences de manière concrète.

Le conseil, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le président à lancer une consultation pour recruter un bureau d'études qui sera chargé de réaliser une étude sur la prise des compétences eau et assainissement.

DELIBERATION N°2017/115 – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « TERRITOIRES EN TRANSITION ENERGETIQUE EN BASSE-NORMANDIE », STRATEGIE ET PROGRAMME D'ACTIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON.

Les 24 et 29 mars 2016, les Communautés de Communes Evrecy Orne Odon et Vallée de l'Orne se sont engagées respectivement, par délibération de leur conseil communautaire, dans une démarche de transition énergétique, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancée par l'ADEME et la Région Basse-Normandie, fin 2013.

Durant un peu plus d'une année, les deux Communautés de Communes, puis à partir du 1^{er} janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon (issue de la fusion des deux précédentes) a mené des travaux avec les partenaires institutionnels en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, pour réaliser un diagnostic, élaborer une stratégie énergie - climat et un programme d'actions de transition énergétique pour les 5 prochaines années.

Stratégie énergie - climat de la CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon :

Traduction de l'objectif national des « 3 X 20 » du paquet « énergie climat » européen :

- 20 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique européen,
- réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre,
- accroissement de l'efficacité énergétique de 20 %,

Objectifs 2020 retenus pour la CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon :

- 20,5 GWh de consommations d'énergies

+ 60 GWh de la production d'énergies renouvelables

Ces objectifs se traduisent en 3 axes de travail :

Axe 1 : Approvisionnement local et consommation responsable

Axe 2 : Rénovation thermique du bâti public et privé

Axe 3 : Développer les énergies renouvelables électriques

Programme d'actions de transition énergétique 2017 - 2022 de la CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon :

Le Programme d'actions sur la période 2017 - 2022 a été élaboré suite à quatre ateliers publics participatifs organisés au mois d'avril 2017 et à plusieurs réunions du comité de transition énergétique. Ce programme a également été présenté au conseil communautaire de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon le 17 juin 2015.

Les grandes lignes de ce programme d'actions (détaillé dans le tableau en annexe) sont les suivantes :

- **Approvisionnement local :**
 - Travaux avec les agriculteurs du territoire pour réduire leurs consommations d'énergies, d'eau et d'intrant et valoriser leurs productions localement : bois-énergie, matières premières et notamment alimentaires, par l'introduction de produits locaux et/ou Bio dans la restauration collective...
- **Sensibilisation des ménages et des scolaires, consommation responsable :**
 - Animation autour de l'exposition « 2050 » (nomade) du SDEC Energie pour les classes de troisième cycle (CM1, CM2 et 6ème), temps fort d'animation avec les familles et étude pour la mise en place de pédibus...
- **Rénovation énergétique du bâti public :**
 - Réaliser un bilan et un suivi sur 4 ans des consommations (mission CEP) et planifier des travaux de rénovation énergétique du bâti public (régulation, isolation, chaudière) dans les 16 bâtiments prioritaires...
- **Rénovation de l'éclairage public et harmonisation des périodes d'extinction**

- **Rénovation énergétique du bâti privé :**
 - Mettre en place des outils d'animation et d'information du territoire à destination des particuliers pour les inciter à faire des travaux de rénovation énergétique dans leurs logements : participer à l'opération de thermographie organisée par le Pôle Métropolitain, mettre en place une permanence de l'Espace Info Energie et de l'Anah (processus « Habiter Mieux » et réflexion sur la mise en place éventuelle d'une OPAH).
- **Développement des énergies renouvelables :**
 - Poursuivre le développement du solaire photovoltaïque et thermique
 - Relancer les travaux sur l'éolien
- **Urbanisme et Aménagement du territoire :** mise en application des principes de la transition énergétique et écologique dans les futurs aménagements urbains.

Gouvernance :

L'élu référent à la transition énergétique est M. Laurent PAGNY - Vice-président à la transition énergétique.

Le comité de transition énergétique (CTE), composé 14 personnes : élus communautaires et communaux, se réunira autant que nécessaire afin de réaliser le suivi et l'évaluation du programme d'actions de transition énergétique.

Le conseil communautaire sera informé des travaux et délibérera sur les projets que la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon portera en tant que maître d'ouvrage.

Vu les délibérations n°2016/020 et 2016/023 de déclaration d'intérêt à la transition énergétique des 2 Communautés de Communes Evrecy Orne Odon et Vallée de l'Orne

Vu la présentation réalisée lors du conseil communautaire du 17 mai 2017

Le conseil, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'engagement de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon dans l'appel à manifestation d'intérêt "Territoires en transition énergétique" ;
- **VALIDE** la stratégie et le programme d'actions de transition énergétique 2017-2022 de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon ;
- **SOLLICITE** la bonification financière des aides de l'ADEME et de la Région Normandie pour les projets du territoire, portés par l'ensemble des maîtres d'ouvrages ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer et déposer la candidature définitive, les conventions de financement ou tout autre document se rapportant à cet appel à projets.

DELIBERATION N°2017/116 –. AVENANT N°1 AU MARCHÉ PASSE AVEC L'ENTREPRISE SOGEA NORD-OUEST POUR LE LOT 10 « VRD – ESPACES VERTS – CLOTURES ».

Le président informe le conseil communautaire qu'un avenant doit être passé avec l'entreprise SOGEA Nord-Ouest dans le cadre de la construction de la salle d'évolution sportive à Sainte Honorine du Fay.

Cet avenant porte sur des modifications au niveau des réseaux EU – EP et des clôtures.

Le montant de l'avenant augmente le montant total du marché de 9 196.00 €HT, soit 11 035.20 €TTC.

Il est précisé que la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable sur cet avenant.

Le conseil, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant proposé ci-dessus
- **AUTORISE** le président à signer cet avenant avec l'entreprise titulaire du marché

DELIBERATION N°2017/117 –. DECISION MODIFICATIVE N2 POUR LE BUDGET PRINCIPAL.

Le président informe le conseil communautaire que le 09 juillet 2017 une manifestation exceptionnelle aura lieu sur le site historique de la cote 112.

L'association « cote 112 » organise cette manifestation et l'accueil des vétérans Anglais et Ecossais.

Aussi, afin de participer à cet évènement il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 6 000 € à l'association « cote 112 » et le transfert de cette somme du compte 61524 « bois et forêts » au compte 6574 « subventions de fonctionnement personnes de droit privé ».

Le conseil, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative proposée ci-dessus
- **AUTORISE** le versement de la somme de 6 000 € à l'association COTE 112

QUESTIONS DIVERSES.

1) Animations au Pont du Coudray

Monsieur PAGNY fait savoir qu'il est envisagé d'organiser des animations au Pont du Coudray (où sera construit l'équipement touristique) les 15 et 16 juillet et les 12 et 13 août 2017.

Pour mener à bien ces animations, il est nécessaire que des élus bénévoles puissent être présents lors de ces 4 journées. Aussi, afin de connaître la disponibilité de chacun, un mail va être adressé à tous les conseillers communautaires afin de savoir si suffisamment de personnes peuvent participer.

En l'absence de bénévoles, ces animations seront annulées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 20h30.

Le Président

Bernard ENAULT